

MINISTRE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE
NATIONALE ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

UNITE DE GESTION DU PROJET
FILETS SOCIAUX BURKIN-NAONG SAYA



Burkina Faso

Unité – Progrès - Justice



PROJET FILETS SOCIAUX/BURKIN-NAONG-SAYA

1 BP : 515 Ouagadougou 01
Tél : (226) 25 31 00 15

**AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DU PROJET
FILETS SOCIAUX/ BURKIN NAONG SAYA**
Accord de Crédit IDA n° 5429-BF

**RAPPORT D'AUDIT
AU 31 DECEMBRE 2016**

VERSION FINALE



34, Rue 3.49-Cité SITARAIL, Ex Secteur 3
04 BP 8163 Ouagadougou, Burkina Faso
Tél.: +226 25 31 62 52
Fax: +226 25 31 63 89
E-mail: ciec@fasonet.bf

Août 2017

Membre de Exco Afrique

S.A.R.L. d'Expertise Comptable, d'Audit, Commissariat aux
Comptes et de Conseil au Capital de 2 000 000 F CFA
Inscrite au Tableau de l'Ordre National des Experts Comptables
et Comptables Agréés du Burkina Faso

www.exco.fr
www.kreston.com

Compte SGBF : BF074 011001 11783200401 01
RCCM: BF OUA 1998 B 20846
N°IFU: 00001912 T
N° CNSS: 17817S

A member of  KRESTON
INTERNATIONAL

Sommaire

1. OPINIONS DE L'AUDITEUR	2
1.1 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS.....	3
1.2 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES DEMANDES DE REMBOURSEMENT DE FONDS SOUMISES SUR LA BASE DE RELEVES DE DEPENSES POUR LA PERIODE ALLANT DU 01/01/2016 ET AU 31/12/ 2016.....	7
1.3 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LES COMPTES DESIGNES BCEAO N°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS ET BCEAO N°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS.....	10
1.4 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE COMPTE TRESOR PUBLIC N°000144304183.....	13
1.5 OPINION DE L'AUDITEUR SUR LE RESPECT DES CLAUSES DE L'ACCORD DE FINANCEMENT PREVUES DANS L'ANNEXE 2, SECTION 1, C, TRANSFERTS MONETAIRES	15
2. ETATS FINANCIERS	17
2.1 TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES	18
2.2 ETAT DES IMMOBILISATIONS	19
2.3 ETAT DES TRANSACTIONS DES COMPTES DESIGNES	20
2.4 ETAT DE RECONCILIATION DES FONDS REÇUS PAR LE PROJET D'UNE PART ET LES RELEVES DE FONDS DECAISSES PAR LES BAILLEURS	21
2.5 ETAT DES DEPENSES NON JUSTIFIEES	22
2.6 LISTE DE BENEFICIAIRES DE CASH TRANSFERT RENCONTRE PAR LES AUDITEURS	23
3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUES	24
3.1 PRINCIPES COMPTABLES OBSERVES.....	25
3.2 METHODES COMPTABLES PRATIQUEES	25
3.3 ETATS FINANCIERS DU PROJET.....	25
4. COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS DU PROJET	26
4.1 COMMENTAIRE SUR LE TABLEAU EMPLOIS ET RESSOURCES	27
5. ANNEXES	30
5.1 LES TERMES DE REFERENCES	31
5.2 LA LETTRE D'AFFIRMATION.....	32

1. OPINIONS DE L'AUDITEUR

1.1 Opinion de l'auditeur sur les états financiers

**Monsieur le Coordonnateur de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Opinion de l'auditeur sur les états financiers

Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion,

Opinion de l'auditeur sur les états financiers avec réserves

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, financé sur les ressources de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement d'une part, et d'autre part, sur les fonds du budget de l'Etat, pour la période allant du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016. Ces états financiers comprennent :

- un tableau des ressources et des emplois cumulés qui s'équilibre à FCFA 6 239 172 081 ;
- les états des transactions des comptes désignés ;
- un état de réconciliation des fonds reçus par le projet et des fonds décaissés par les bailleurs de fonds ;
- une situation patrimoniale du projet ;
- un état des immobilisations acquis sur les fonds du projet ;
- des notes aux états financiers ;
- des annexes pertinentes justifiant des postes d'états financiers susvisés.

A notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints, donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Projet au 31/12/2016 ainsi que des ressources, des dépenses et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises et aux dispositions de l'Accord de Don de Développement IDA n° BER 5429-BF.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1°. Des dotations mensuelles forfaitaires en carburant d'un montant cumulé de FCFA 23 100 000 ont été octroyées au personnel du projet et au président du comité de pilotage sur la base d'une note de service ;
- 2°. Des dépenses d'un montant cumulé de FCFA 611 327 ne sont pas justifiées par des pièces probantes et ce statut pourrait les rendre inéligibles.

- 3°. Le compte 422 « personnel rémunération dues » a un solde anormalement débiteur de F CFA 14 145 191 alors qu'il devrait être créditeur ou nul et sa justification n'a pas été obtenu.
- 4°. Le compte 431 CNSS a un solde anormalement débiteur de F CFA 1 287 271 pendant que les contrôles des déclarations et des quittances de paiement des cotisations sociales n'ont pas révélé d'avoir.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA=International Standards on Auditing) édictées par l'IFAC (International Federation of Accountants). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur relatives aux états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Burkina Faso et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserves.

Responsabilité de la coordination relative aux états financiers

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux dispositions de l'Acte Uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises adaptées aux spécificités de la gestion des projets et programmes publics de développement, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalie significative, que celle-ci résulte de fraude ou d'erreur.

Responsabilité de l'auditeur relatives aux états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalie significative, que celle-ci provienne de fraude ou résulte d'erreur, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont détaillées ci-après :


Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre, :

- 1°. nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion ; le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- 2°. nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Projet ;
- 3°. nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Coordination, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- 4°. nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Coordination du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Projet à poursuivre ses activités ; si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée ; nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport ; des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Projet à cesser ses activités.

Nous communiquons aux responsables de la coordination notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Fait à Ouagadougou, le 30 août 2017


Pour la CIECAM
L'Associé Gérant
CIECAM sari
04 BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecam@fasonet.bf

Mathieu Amadou K. SOUGUE

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.2 Opinion de l'auditeur sur les demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses pour la période allant du 01/01/2016 et au 31/12/ 2016

**Monsieur le Coordonnateur de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin Naong
Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016
**Opinion de l'auditeur sur les demandes de
remboursement de fonds soumises sur
la base de relevés de dépenses**

Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion,

Nous avons audité les demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses, du présent rapport d'audit du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/01/2016 et au 31/12/2016.

Le montant total des relevés de dépenses présentés au cours de la période s'élève à FCFA 2 360 482 629.

Responsabilité de la coordination relative aux demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des relevés de dépenses conformément aux clauses de l'Accord de Don de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement.

Responsabilité de l'auditeur relative à l'audit des demandes de remboursement de fonds soumises sur la base de relevés de dépenses

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les relevés de dépenses, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les relevés dépenses ne comportent pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté sur l'exhaustivité des montants mentionnés dans les relevés de dépenses.

A l'issue de nos contrôles, nous sommes d'avis que les relevés de dépenses :

- ont été préparés et présentés conformément aux dispositions de l'accord de crédit ;
- sont sincères et exhaustifs ;
- sont justifiés par des pièces de dépenses éligibles.

Fait à Ouagadougou, le 30 août 2017

Pour la CIECAM
L'Associé Gérant



Mathieu Amadou K. SOUGUE

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.3 Opinion de l'auditeur sur les comptes désignés BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NS.

**Monsieur le Coordonnateur de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période du 01/01/2016 au 31/12/2016
Opinion de l'auditeur sur les comptes désignés A et B

Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion,

Nous avons audité les comptes désignés BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO A n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NSouverts pour le dépôt des ressources du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/01/2016 et au 31/12/2016.

Le compte désigné A a un solde de FCFA 75 752 363 et le compte désigné B affiche un solde de FCFA 138 122 733 à la clôture de l'exercice.

Responsabilité de la Coordination relative aux états des comptes désignés

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états des comptes désignés BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060498-NS-NS et BCEAO n°C00-2612200-NS-C00060497-NS-NSconformément à l'Accord de Crédit IDA n° BER 5429 du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les comptes désignés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les comptes désignés ne comportent pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté notamment sur toutes les transactions des comptes désignés BCEAO.

A l'issue de nos travaux, nous n'avons pas constaté d'anomalie significative susceptible de mettre en cause la régularité des opérations passées dans les comptes désignés BCEAO.

Nous sommes d'avis que les opérations effectuées dans les comptes désignés BCEAO sont conformes aux clauses de l'accord de financement relatives au fonctionnement desdits comptes et que des états de rapprochement de ces comptes sont régulièrement établis.

Fait à Ouagadougou, le 30 août 2017


Pour la CIECAM
L'Associé Gérant

CIECAM SARI
04/BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tél: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
e-mail: ciecam@saribh.com

Mathieu Amadou K. SOUGUE

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.4 Opinion de l'auditeur sur le compte Trésor Public N°000144304183

**Monsieur le Coordonnateur de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Nong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Nong Saya
pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016
Opinion de l'auditeur sur le compte Trésor Public

Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion,

Nous avons audité le compte Trésor Public N°000144304183 ouvert pour recevoir les ressources de l'Etat au titre du Projet Filets Sociaux Burkin Nong Saya, pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016.

Ce compte présente un solde de FCFA 159 920 173 à la clôture de l'exercice.

Responsabilité de la coordination relative aux états du compte Trésor

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états du compte Trésor Public N°000144304183.

Responsabilité de l'auditeur relative aux états du compte Trésor

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le compte du Trésor public, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le compte du Trésor public ne comporte pas d'anomalie significative.

Nos contrôles ont porté sur toutes les transactions du compte Trésor Public.

A l'issue de nos travaux, et tenant compte des anomalies signalées, dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserves de l'auditeur sur les états financiers » nous ne sommes pas d'avis que toutes les dépenses effectuées sur le compte Trésor sont éligibles.

Fait à Ouagadougou, le 30 août 2017

Pour la CIECAM
CIECAM L'Associé Gérant
04/BP 8163 Ouaga 04 Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20846
Tel: 50 31 62 52 - Fax : 50 31 63 89
Mathieu Amadou K. SOUGUE

Expert-comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

1.5 Opinion de l'auditeur sur le respect des clauses de l'accord de financement prévues dans l'annexe 2, section 1, C, Transferts monétaires

**Monsieur le Coordonnateur de
l'Unité de Gestion du
Projet Filet Sociaux Burkin
Naong Saya
Ouagadougou
(Burkina Faso)**

Objet : Audit financier et comptable du
Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya
pour la période allant du 01/01/2016 au 31/12/2016
**Opinion de l'auditeur sur le respect des clauses de
l'accord de financement prévues dans l'annexe 2,
section 1, C, Transferts monétaires**

Monsieur le Coordonnateur de l'Unité de Gestion,

Nous avons examiné la conformité de l'exécution des opérations du cash transfert de l'Unité de Gestion du Projet Filets Sociaux Burkin Naong Saya, pour la période du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2015, objet de l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement, pour l'exercice allant du 01/01/2016 et au 31/12/2016.

Responsabilité de la coordination relative aux états du cash transfert

La Coordination est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états du cash transfert conformément à l'Accord de Crédit IDA n° 5429-BF du 17 juin 2014 conclu entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement et en application du manuel.


Responsabilité de l'auditeur relative aux états du cash transfert

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états du cash transfert, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états du cash transfert ne comportent pas d'anomalie significative.

A l'issue de nos travaux, nous avons relevé le fait suivant :

- 1- suivant les dispositions de l'accord de financement, la fréquence de transferts au profit des bénéficiaires est trimestrielle, soit 4 paiements par an ; cependant le projet n'a effectué que trois (03) paiements au cours de l'exercice écoulée ;
- 2- les opérations de cash transfert au profit des bénéficiaires sont conformes aux dispositions de l'accord de financement.

Fait à Ouagadougou, le 30 août 2017


Mathieu Amadou K. SOUGUE
Pour la CIECAM
L'Associé Gérant
04/BP 8163 Ouaga 04, Burkina Faso
RCCM N° BF OUA 1998 B 20246
e-mail: ciecaml@fasonet.bf
Expert-comptable inscrit au tableau de l'ONECCA
Commissaire aux comptes de sociétés
Expert agréé près les cours et tribunaux du Burkina Faso

2. ETATS FINANCIERS

2.1 Tableau des emplois et ressources

Projet Filets Sociaux

EXERCICE 2016

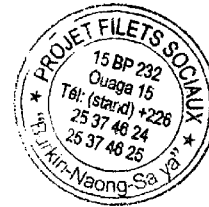
TABLEAU EMPLOIS - RESSOURCES CUMULE AU 31/12/2016

REF COM	EMPLOIS	CUMUL 31/12/2015	CUMUL 31/12/2016	VARIATION 2016	RESSOURCES	CUMUL 31/12/2015	CUMUL 31/12/2016	VARIATION 2016
	COMPOSANTES DU PROJET	2 299 939 885	4 985 956 732	2 686 016 847	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	1 631 986 617	6 044 080 883	4 412 094 266
1	TRANSFERTS MONETAIRES & PROG.SENSIBILISAT*	981 176 065	2 631 931 178	1 650 755 113	ETAT, SUBVENTIONS	333 269 997	2 027 479 997	1 694 210 000
2	ETABLISSEMENT FONDEMENTS D'1 SYSTEME NAT.	146 381 486	202 228 716	55 847 230	IDA, SUBVENTIONS	1 298 716 620	4 016 600 886	2 717 884 266
3	GESTION DE PROJET	1 172 382 334	2 151 796 838	979 414 504				
					EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	0	0	0
						0	0	0
	AUTRES CREANCES	75 714 343	323 428 074	247 713 731				
	FOURNISSEURS AVCES ET ACPTEES VERSES	9 865 980	0	-9 865 980				
	PERSONNEL AVANCES ET ACOMPTEES VERSES	19 530 000	29 150 000	9 620 000	AUTRES DETTES	1 698 319 227	195 091 198	-1 503 228 029
	IDA,DRF FONDS A RECEVOIR	42 598 363	0	-42 598 363	FOURNISSEURS&COMPTEES RATTACHES	303 130	145 458 357	145 155 227
	PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES		14 145 191	14 145 191	ORGANISMES SOCIAUX CNSS	47 568 801	0	-47 568 801
	CNSS		1 287 271	1 287 271	ETAT & COLLECTIVITES PUBLIQUES	50 447 296	49 259 963	-1 187 333
	DEBITEURS DIVERS	3 720 000	278 845 612	275 125 612	ORGANISMES INTERNATIONAUX-IDA	1 600 000 000	0	-1 600 000 000
					CORIS BANK		372 878	372 878
	TRESORERIE EMPLOIS	954 651 616	929 787 275	-24 864 341	PRODUITS	0	0	0
	COMPTE DESIGNE BCEAO -A	225 729 204	75 752 363	-149 976 841		0	0	0
	COMPTE DESIGNE BCEAO -B	671 663 263	138 122 733	-533 540 530				
	COMPTE CORIS BANK	19 064 219	0	-19 064 219				
	COMPTE ECOBANK	37 465 829	565 982 586	518 516 727				
	COMPTE TRESOR	705 371	159 920 173	159 214 802				
	CAISSE MENUES DEPENSES	23 730	9 450	-14 280				
	TOTAL EMPLOIS	3 330 305 844	6 239 172 081	2 908 866 237	TOTAL RESSOURCES	3 330 305 844	6 239 172 081	2 908 866 237

Le comptable


SOUGUE O Eric

Le coordonnateur/PI




BAMOGO Kiougou

2.2 Etat des Immobilisations

SECRETARIAT GENERAL

**UNITE DE GESTION
PROJET DE FILETS SOCAUX
(BURKIN-NAONG-SAYA)**

PROCES VERBAL D'INVENTAIRE ADMINISTRATIF

L'an deux mille quinze et le trente décembre et à neuf heures, a eu lieu au sein de l'unité de gestion du Projet Filets Sociaux, l'inventaire administratif des immobilisations conformément aux dispositions du manuel de procédures de gestion administrative, passation des marchés, comptable et financière. Cet inventaire a pris en compte l'exhaustivité du coût de revient de chaque immobilisation selon la composition de chaque dossier d'acquisition de biens à immobiliser (Cf. Tableau ci joint)

Ont pris part à l'inventaire :

- M. SAWADOGO Guibrine, contrôleur interne du Projet ;
- M. SOUGUE Eric, Assistant en gestion financière ;

N° ordre	N°P C PC	Fournisseur	Ref. facture	Date	Montant		Inventaire administratif					Description	Affectation
					ETAT	IDA	Con trat	Facture		Bon/ Bliv	PV récep		
								Prof	Déf				
2	247	SUNEC Sarl	138/01/15	29/01/2015		4 917 060	X	X	X	X	X	Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 204	SGF
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	SPM
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	SCOM
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	AGF
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	Coordination
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	
												Imprimante Laser SAMSUNG SL M2022	SSE
												Imprimante Laser SAMSUNG SL M2022	SPM
1	246	Planet Meuble	00231/15	04/01/2015		4 725 900	X	X	X		X	Bureau deluxe Coordonnateur DEL598	Coordination
												Fauteuil président SP 3001 CUIR	Coordination
												Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
3	23	Phone Service	006/15	11/02/2015		999 460	X	X	X			Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
												Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
												Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 201	SPM
												Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 202	SSE
												Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 203	SCOM
4	41	Faso Concret Industri	035/15	11/02/2015		3 895 000	X	X	X			Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 204	SGF
2	247	SUNEC Sarl	138/01/15	29/01/2015		4 917 060	X	X	X	X	X	Ordinateur portatif LENOVO 14D	SPM
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	SCOM
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	AGF
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	Coordination
												Ordinateur portatif LENOVO 14D	
												Imprimante Laser SAMSUNG SL M2022	SSE
												Imprimante Laser SAMSUNG SL M2022	SPM
												Copieur numérique CANON 10ppm	Sécretariat
												Tablette 10 pouces LENOVO	SCOM
3	23	Phone Service	006/15	11/02/2015		999 460	X	X	X			Installation ligne téléphonique	
												Installation modem wifi	
												Installation modem wifi	
												Installation modem wifi	
												Installation modem wifi	Coordination
4	41	Faso Concret Industri	035/15	11/02/2015		3 895 000	X	X	X	Def	Bliv	Aménagement et confection pavé	
5	152	Koala Meuble	005/15	28/04/2015		2 999 560	X	X	X			Table de réunion en bois hêtre de 12 places	Salle réunion
												Fauteuil président SP 3001 CUIR	Coordination
												Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
												Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
												Fauteuils visiteurs SD 1006-CUIR	Coordination
												Bureau+Retour+2caissons à 3 tiroirs 204	SGF

Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin

Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin

Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin

Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin
Webcam Magasin

Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin
Rogneuses Magasin

Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin

Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin

16	217	Maint Consulting	009/15	14/07/2015	9 770 400	X	X	X	X	X	Groupe électrogène 1 KVA	Magasin
18	351	DSB	005/15	26/07/2015	546 000	X	X	X	X	X	Groupe électrogène 1 KVA	Magasin

Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin
 Groupe électrogène 1 KVA Magasin

17		Dala Barthelemy	040/15	16/07/2015	4 800 000						Logiciel de gestion des salaires	Magasin
18	351	DSB	005/15	26/07/2015	546 000	X	X	X	X	X	Enseigne lumineuse	Magasin
											Panneau métallique d'indication	Magasin
											Panneau métallique d'indication	Magasin
											Panneau métallique d'indication	Magasin

Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin
 Webcam Magasin

16	217	Maint Consulting	009/15	14/07/2015	9 770 400	X	X	X	X	X	Groupe électrogène 1 KVA	Magasin
----	-----	------------------	--------	------------	-----------	---	---	---	---	---	--------------------------	---------

										Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
										Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
23	70	Yientella		28/09/2015		11 000 000				Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
										Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
										Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin

22	58	Microtech		20/08/2015		8 142 000	X		X	X	Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
23	70	Yientella		28/09/2015		11 000 000					Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	SCO
											Ordinateur portable TOSHIBA R50B core i5	AI
											Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
											Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
	22	58	Microtech		20/08/2015	8 142 000	X		X	X	Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
											Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
											Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
											Groupe électrogène 2 KVA-YAMAHA	Magasin
											Groupe électrogène 2 KVA-ASKIA KOREA	Magasin

											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin
											Ordinateur portable TOSHIBA L50	Magasin

Table vitrée (Debarras)

Table café

Antenne parabolique

27		Koala Meuble	009/15	30/03/2016	2 560 600							Cloison habillée PVC	
28	56	CFAO Motors	FYN56214	06/10/2015	52 964 776	X	X	X	X			Véhicule station wagon	UGP
												Véhicule station wagon	UGP
29	582	Merveille Sarl	2324/15	30/12/2015	157 707	X	X	X	X			Four à micro onde CANDY 25 LT	
24	158	NOKANA		15/12/2015	1 239 000							Ordinateur portatif	Informaticien
25	639	KTM	0053/15	18/12/2015	607 700	X	X	X	X			Tableau de conférence	
30	355	AZIZ Tading Sarl	026/2015	02/07/2015	1 906 500							Vidéo projecteur DLP Optama EH 1020	Magasin
26	96	Yientella Sarl		23/12/2015	6 100 000					X	X	Salon d'accueil coordonnatrice	Magasin
31		Microtech		28/09/2015	7 250 000							Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	
												Tapis pour salon	
												Armoire en bois 3 battants	
												Armoire en bois 2 battants	
												Table télé	
												Poste téléviseur SAMSUNG Ecran 50"	
												Table vitrée (Debarras)	
												Table café	
												Antenne parabolique	
27		Koala Meuble	009/15	30/03/2016	2 560 600							Cloison habillée PVC	
28	56	CFAO Motors	FYN56214	06/10/2015	52 964 776	X	X	X	X			Véhicule station wagon	UGP
												Véhicule station wagon	UGP
29	582	Merveille Sarl	2324/15	30/12/2015	157 707	X	X	X	X			Four à micro onde CANDY 25 LT	
												Moulinex cafetière	
30	355	AZIZ Tading Sarl	026/2015	02/07/2015	1 906 500							Batterie externe MP 908 (62)	Magasin
												Batterie externe MP 908 (49)	Magasin
31		Microtech		28/09/2015	7 250 000							Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	
												Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	
												Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	Magasin
												Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	Magasin
												Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	Magasin
24	158	NOKANA		15/12/2015	1 239 000							Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	Informaticien
25	639	KTM	0053/15	18/12/2015	607 700	X	X	X	X			Ordinateur portatif TOSHIBA R508 core i5	
												Vidéo projecteur DLP Optama EH 1020	
26	96	Yientella Sarl		23/12/2015	6 100 000					X	X	Salon d'accueil coordonnatrice	
												Tapis pour salon	
												Armoire en bois 3 battants	
												Armoire en bois 2 battants	

37	74	ORM TRADING	12/2016	17/06/2016	36 070 250	X	X	X	X	X	Groupe électrogène 150 KVA Power Generation	QUERITTE
											Power bank	MAGASIN/SGF
38	4	SOSIB	2016-001	29/01/2016	49 713 400	X	X	X	X	X	Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya

											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau PF	Ouahigouya
											Bureau PF	Ouahigouya
35	47	COMTHIER	2016-05-02	06/05/2016	150 000	X	X	X	X	X	Onduleur 1200VAMERCURY	Comptabilité
											Onduleur 1200VAMERCURY	Comptabilité
36	9	GCIF		02/03/2016	36 070 250	X	X	X	X	X	Groupe électrogène 150 KVA Power Generation	QUERITTE
37	74	ORM TRADING	12/2016	17/06/2016	5 101 140	X	X	X	X	X	Power bank	MAGASIN/SGF
38	4	SOSIB	2016-001	29/01/2016	49 713 400	X	X	X	X	X	Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
											Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya

											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau OT	Ouahigouya
											Bureau PF	Ouahigouya
											Bureau PF	Ouahigouya
35	47	COMTHIER	2016-05-02	06/05/2016	150 000	X	X	X	X	X	Onduleur 1200VAMERCURY	Comptabilité
											Onduleur 1200VAMERCURY	Comptabilité

																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA DT 125	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA DT 126	Ouahigouya

																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA YBR 125G	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA DT 125	Ouahigouya
																Moto Engin 2 rouesYAMAHA DT 126	Ouahigouya

heures 42 mn.
Les travaux ont pris fin le même jour à 13 heures 42 mn.

Ont signé :



M. SAWADOGO Guibrine
M. SOUGUE Eric

Ont signé :



M. SAWADOGO Guibrine
M. SOUGUE Eric

2.3 Etat des transactions des comptes désignés

**ETAT DES APPELS DE FONDS DU COMPTE DE CREDIT ENCAISSES
AU COURS DE L'EXERCICE 2016**

N° DRF	CAT.1	CAT.2	COMPTES DESIGNES	MONTANT TOTAL
13		42 598 363		42 598 363
14	10 709 108			10 709 108
14 BIS	480 150 000			480 150 000
15		62 843 013		62 843 013
15 BIS		5 568 907		5 568 907
16		21 983 711		21 983 711
17		36 672 608		36 672 608
18		117 174 806		117 174 806
19	475 708 237			475 708 237
20 BIS		44 869 458		44 869 458
21		66 597 410		66 597 410
22		122 296 780		122 296 780
23	499 892 125			499 892 125
24		298 263 412		298 263 412
25		75 154 691		75 154 691
TOTAUX	1 466 459 470	894 023 159		2 360 482 629

Le Comptable

KABORE Anatole

L'Assistant du
Spécialiste en Gestion
Financière

SOUGUE Eric

2.4 Etat de réconciliation des fonds reçus par le projet d'une part et les relevés de fonds décaissés par les bailleurs

RECONSTITUTION DES OPERATIONS DU COMPTE DESIGNE A

RECONSTITUTION DES OPERATIONS

Année 2016 Pour l'exercice clos le : 31 décembre 2016
2200 C00061 Compte N° : C00 2612200 C00060497
[BURKINA] Compte de dépôt : [BCEAO-BURKINA]
06 OUAGAD Adresse : 01 BP 356 OUAGADOUGOU
9 - BUR Prêt / crédit afférent : IDA 5429 - BUR
 Monnaie : F CFA
6 (01/01/20 Solde relevés bancaires BCEAO + CORIS **2 (01/01/2016)** : -----

Pour l'exercice clos le : 31 décembre 2016
 Compte N° : C00 2612200 C00060497
 Compte de dépôt : [BCEAO-BURKINA]
 Adresse : 01 BP 356 OUAGADOUGOU
 Prêt / crédit afférent : IDA 5429 - BUR
 Monnaie : F CFA
 Solde relevés bancaires BCEAO + CORIS : -----

Ajouter :

Ajouter :

- Réconstitution opérées par l'IDA DRF 13-15-16-17-18-20-21-22-24-25 894 023 159
 - Produit des intérêts (si déposé sur le compte)
 - Remboursement de dépenses inéligibles
 - Autres encaissements reçus
894 023 159 **894 023 159**
TOTAL (1) : 1 161 005 435

- Réconstitution opérées par l'IDA DRF 13-15-16-17-18-20-21-22-24-25 894 023 159
 - Produit des intérêts (si déposé sur le compte)
 - Remboursement de dépenses inéligibles
 - Autres encaissements reçus
894 023 159 **894 023 159**
TOTAL (1) : 1 161 005 435

Déduire :

Déduire :

- Paiements de fournitures, services, formation et fonctionnement à partir du compte d'opération CORIS BANK 1 062 497 852
 - Total des commissions de services (si elles ne sont pas comprises dans le montant retiré)
TOTAL (2) 97 852 1 062 497 852

- Paiements de fournitures, services, formation et fonctionnement à partir du compte d'opération CORIS BANK 1 062 497 852
 - Total des commissions de services (si elles ne sont pas comprises dans le montant retiré)
TOTAL (2) 97 852 1 062 497 852

2016 (1-2) Solde (fonds reçu - dépenses) (31/12/2016) (1-2) : -----
2016) Solde clôture du relevé (BCEAO-A 31/12/2016) : -----
Ecart : 22 755 220

Solde (fonds reçu - dépenses) (31/12/2016) (1-2) : -----
Solde 98 507 583
Solde 75 752 363
relevé (BCEAO-A 31/12/2016) : -----
22 755 220

Justification de l'écart :

Justification de l'écart :

Disponibilité dans le compte d'opération CORIS BANK au 31/12/2016 32 207 877
 Disponibilité dans la caisse de menues dépenses au 31/12/2016 9 450
 Chèques émis et non encaissé au 31/12/2016 9 462 107
Total écart 22 755 220

Disponibilité dans le compte d'opération CORIS BANK au 31/12/2016 32 207 877
 Disponibilité dans la caisse de menues dépenses au 31/12/2016 9 450
 Chèques émis et non encaissé au 31/12/2016 9 462 107
Total 22 755 220

Le Comptable

L'Assistant du Spécialiste en Gestion Financ

Le L'Assistant du Spécialiste en Gestion Financ





KABORE Anatole

SOUGUE Eric

SOUGUE Eric

RECONSTITUTION DES OPERATIONS DU COMPTE DESIGNE B

RECONSTITUTION DES OPERATIONS

Année 2016 Pour l'exercice clos le : 31 décembre 2016
2200 C0006 Compte N° : C00 2612200 C00060498
[BURKINA] Compte de dépôt : [BCEAO-BURKINA]
06 OUAGADOUGA Adresse : 01 BP 356 OUAGADOUGOU
IDA - BUR Prêt / crédit afférent : IDA 5429 - BUR
 Monnaie : F CFA

Pour l'exercice clos le : 31 décembre 2016
 Compte N° : C00 2612200 C00060498
 Compte de dépôt : [BCEAO-BURKINA]
 Adresse : 01 BP 356 OUAGADOUGOU
 Prêt / crédit afférent : IDA 5429 - BUR
 Monnaie : F CFA

ECOBANK (01/01/2016) Solde relevés bancaires BCEAO + ECOBANK (01/01/2016) : -----

ECOBANK (01/01/2016) Solde relevés bancaires BCEAO + ECOBANK (01/01/2016) : -----

Ajouter :

Ajouter :

- Réconstitution opérées par l'IDA DRF 14-19-23 1 466 459 470
- Produit des intérêts (si déposé sur le compte) 0
- Remboursement de dépenses inéligibles 0
- Autres encaissements reçus 0

- Réconstitution opérées par l'IDA DRF 14-19-23 1 466 459 470
- Produit des intérêts (si déposé sur le compte) 0
- Remboursement de dépenses inéligibles 0
- Autres encaissements reçus 0

1 466 459 470 1 466 459 470

1 466 459 470 1 466 459 470

TOTAL (1) : 2 175 588 562

TOTAL (1) : 2 175 588 562

Déduire :

Déduire :

- Paiements de transfert monétaire aux bénéficiaires à partir du compte d'opération ECOBANK 1 481 483 273
- Total des commissions de services (si elles ne sont pas comprises dans le montant retiré) 0

- Paiements de transfert monétaire aux bénéficiaires à partir du compte d'opération ECOBANK 1 481 483 273
- Total des commissions de services (si elles ne sont pas comprises dans le montant retiré) 0

1 481 483 273 1 481 483 273

1 481 483 273 1 481 483 273

TOTAL (2) : 1 481 483 273

TOTAL (2) : 1 481 483 273

(01/01/2016) (1-2) Solde (fonds reçu - dépenses) (31/12/2016) (1-2) : -----

(01/01/2016) (1-2) Solde (fonds reçu - dépenses) (31/12/2016) (1-2) : -----

(31/12/2016) Solde clôture du relevé (BCEAO-BURKINA) (31/12/2016) : -----

(31/12/2016) Solde clôture du relevé (BCEAO-BURKINA) (31/12/2016) : -----

555 982 556

555 982 556

Ecart : 555 982 556

Ecart : 555 982 556

Justification de l'écart :

Justification de l'écart :

ECOBANK au 31/12/2016 Disponibilité dans le compte d'opération ECOBANK au 31/12/2016

ECOBANK au 31/12/2016 Disponibilité dans le compte d'opération ECOBANK au 31/12/2016

Total écart 555 982 556

Total 555 982 556

Le Comptable

L'Assistant du Spécialiste en Gestion Financ

Le L'Assistant du Spécialiste en Gestion Financ





KABORE Anatole

SOUGUE Eric

SOUGUE Eric

2.5 Etat des dépenses non justifiées

ETAT DES DEPENSES NON JUSTIFIEES

Date Comptable	Journal	N° pièces	Libellés	Montant de la dépense	Montant non justifié	Observations
42712	TRES	0113	DAHO YACOUBA-pièces à recevoir	250 648	250 648	Absence de pièces justificatives
42712	TRES	0114	DAHO YACOUBA-Pièces à recevoir	74 670	74 670	Absence de pièces justificatives
42727	TRES	0155	Frais chauffeur temporaire	114 180	114 180	Absence de pièces justificatives
42734	TRES	0166	Frais de mission	62 500	62 500	Absence de pièces justificatives
42734	TRES	0190	Frais déplacement des OT	1 446 443	109 329	Sur les pièces justificatives mise à notre disposition, nous avons constaté un écart de F CFA 109 329 non justifié entre les justificatives de F CFA 1 337 114 et le montant inscrit en dépense de F CFA 1 446 443
TOTAL				1 948 441	611 327	

2.6 Liste de bénéficiaires de cash transfert rencontré par les auditeurs

ETAT DE VISITE DES BENEFICIAIRES DES CASHS TRANSFERTS DANS LA REGION DU NORD/KIC, KAS 27/07/2017

Numéro	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
1	BELEM Zourata N°1029273004011882006	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x40 000 = 120 000	Nous avons constaté un retard de paiement pour le mois de juin 2017 non encore effectif. Bonne compréhension des échéances de paiement par les bénéficiaires. Le 4eme paiement de 2016 a été rattrapé en 02/2017. Nous avons des sensibilisations sur la santé des enfants, l'éducation et la scolarisation.
2	SAVADOGO Bibata N°1029273004011761002	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
3	Ouedraogo Ramata N°1029273004011767002	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
4	Ouedraogo Aguerata N°1029273004011806002	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
5	SAVADOGO Haoua N°1029273004011759003	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
6	Ouedraogo Limata N°102927300411880006	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
7	Ouedraogo Awa N°1029273004011785005	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
8	Ouedraogo Mariam N°1029273004011755002	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
9	Gansonre Mriam N°1029273004011691002	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
10	Ouedraogo Azèta N°1029273004011691005	YATENGA	Ouahigouya	Bembela	3x30 000 = 90 000	
11	Sawadogo Safiata N°1029274058018700009	YENTENGA	Ouala	Tilli	3x30 000 = 90 000	Nous constatons que les bénéficiaires n'ont pas une bonne compréhension des échéances de paiement. Aucune communication n'a été faite sur le retard de paiement.
12	Ouedraogo Sanata N°1029274058018587016	YENTENGA	Ouala	Tilli	3x30 000 = 90 000	
13	Sawadogo Alima N°1029274058018523004	YENTENGA	Ouala	Tilli	2x30 000 =60 000	

Numéro	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
14	OUEDRAOGO Habibou N°1027294058018568002	YENTENGA	OUALA	TILLI	3x40 000 =120 000	Nous constatons que ce bénéficiaire a reçu 60 000 FCFA en 2016 soit 2 paiements en 2016 (20/03/2016). Aucun paiement en 2017 n'a été enregistré. Pour raison de voyage.
15	SAVADOGO Fatima N°1029274058018523002	YENTENGA	OUALA	TILLI	120 000 =3x40 000	
16	GANEMA Fatimata N°1029274058018567002	YENTENGA	OUALA	TILLI	120 000 =3x30 000	
17	SAVADOGO Lizèta N°1029274058018823002	YENTENGA	OUALA	TILLI	90 000 =3x30 000	Le retard de la 4eme tranches est payé en janvier 2017 sans pour autant rattraper le retard sur le paiement en général.
18	SAWADOGO Safiata N°1029274058018700009	YENTENGA	OUALA	TILLI	90 000 =3x30 000	Nous constatons que les bénéficiaires n'ont pas une bonne compréhension des échéances de paiement.
19	OUEDRAOGO Sanata N°1029274058018587016	YENTENGA	OUALA	TILLI	90 000 =3x30 000	Aucune communication n'a été faite sur le retard de paiement.
20	SAWADOGO Alima N°1029274058018523004	YENTENGA	OUALA	TILLI	60 000 =2x30000	
21	OUEDRAOGO Habibou N°1027294058018568002	YENTENGA	OUALA	TILLI	120 000 3x40 000	Nous constatons que ce bénéficiaire a reçu 60 000 FCFA en 2016 soit 2 paiements en 2016 (20/03/2016). Aucun paiement en 2017 n'a été enregistré. Pour raison de voyage.
22	SAVADOGO Fatima N°1029274058018523002	YENTENGA	OUALA	TILLI	120 000 =3x40 000	
23	GANEMA Fatimata N°1029274058018567002	YENTENGA	OUALA	TILLI	120 000 =3x30 000	
24	SAVADOGO Lizèta N°1029274058018823002	YENTENGA	OUALA	TILLI	90 000 =3x30 000	Le retard de la 4eme tranches est payé en janvier 2017 sans pour autant rattraper le retard sur le paiement en général.
25	SAWADOGO Zoenabou N°1029274039019992002	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	Nous constatons que le retard à commencer dès la 3eme tranche du paiement.
26	SAWADOGO Fatoumata N°1029274039020436002	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	
27	GUEBRE Safiatou	YATENGA	OULA	OULA	120 000 =3x40 000	

Numéro	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
28	SAWADOGO Alimata	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	<p>Passage de FACOM, en vue de guichet les bénéficiaires sur l'utilisation des sommes versées. (Une fois par mois)</p> <p>Pas de problème particulier signalé.</p> <p>Absence de planning annuel sur les paiements. Nous constatons que le projet ne fait aucun effort pour rattraper les paiements en retard.</p> <p>Trois paiements reçus en 2016. Soit un retard sur le quatrième paiement versé en fin janvier.</p> <p>Nous constatons le même retard sur la tranche du quatrième paiement.</p> <p>Des rencontres sont organisées pour des sensibilisations. Ses rencontres sont le plus souvent mensuelles.</p> <p>Nous n'avons pas constaté des problèmes particuliers concernant l'aide que ça soit en famille ou en dehors. Les conseils sont faits entre les groupes.</p> <p>Nous apportons de l'aide aux enfants en matière de santé et la scolarisation.</p> <p>Nous avons constaté une difficulté pour les femmes à s'exprimer ouvertement</p> <p>Nous constatons un retard dans les paiements. Sensibilisation (2 fois/mois)</p> <p>Paiement de juin prévu pour aout</p> <p>Nous Constatons que les bénéficiaires n'ont pas de notion sur les modalités de paiement ou du moins ne les maîtrise pas</p>
29	OUEDRAOGO Madina	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	
30	BELEM Salmata N°1029274039019976001	YATENGA	OULA	OULA	120 000 =3x40 000	
31	SAWADOGO Maimouna	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	
32	SAWADOGO Fati	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	
33	OUEDRAOGO Rakiata	YATENGA	OULA	OULA	90 000 =3x30 000	
34	OUEDRAOGO Rakiata	YATENGA	OULA	OULA	120 000 =3x40000	
35	Tall Maita N°1029273013014791002	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
36	OUEDRAOGO Zoenabo	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
37	BANDA Balguissa N°1029273013011579003	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	120 000 = 3x40 000	
38	OUEDRAOGO Balguissa N°1029273013091166002	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
39	PORGO Salimata N°1029273013011538002	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	

Numéro	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
40	OUEDRAOGO Ramata N°1029273013011584002	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	Sensibilisation effective 2 fois/mois Un retard de paiement constaté au mois de Septembre 2016 qui a été rattrapé en Janvier 2017
41	SAWADOGO Lizéta N°1029273013011585005	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
42	OUEDRAOGO Salimata N°1029273013011583001	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
43	SAWADOGO Mariam N°10292730113091178003	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	
44	SAWADOGO Alimata N°1029273013011584006	YATENGA	Ouahigouya	KOURI	90 000 =3x30 000	

ETAT DE VISITE DES BENEFICIAIRES DES CASHS TRANSFERTS DANS LA REGION DU NORD /KIC, KAS DU 28/07/2017

Numéros	Bénéficiaires	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
1	OUEDRAOGO Kadiiso N°1029271031005106012	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	Un retard de paiement observé sur le mois de septembre. Nous constatons que le bénéficiaire a reçu 40 000 le mois de mars et 80 000 en décembre soit le cumul de septembre et décembre 2016.
2	PORGO Aoua N°1029271031005110012	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	
3	PORGO Balguissa N°1029271031005110008	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	
4	OUEDRAOGO Aminata N°1029271031029513002	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	120 000 =3x40 000	
5	DOGA Sarata N°1029271031005109007	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x 30 000	
6	SAMTOUMA Salmata N°1029271031005106002	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x 30 000	
7	BELEM Minata N°1029271031005110002	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	120 000 =3x40 000	
8	MAIGA Bibata N°1029271031005106005	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	
9	KOME Azera N°1029271031005106011	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	
10	GANAME Azera N°1029271031005657001	YATENGA	KOUMBRI	TIBTENGA	90 000 =3x30 000	
11	NIAMAPA Mariam N°1029271033005241011	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	Nous avons constaté que le bénéficiaire « BELEM Mariam » n'a pas reçu de paiement en janvier 2017, mais le cumul (2x30 000) lui a été reversé le 29 avril 2017. Le paiement de septembre 2016 n'a pas été rattrapé en janvier 2017.
12	BELEM Mariam N°1029271033029897004	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	
13	OUERMI Ouassa N°1029271033005134005	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	
14	SELENGA Alima N°1029271033029726008	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	

Numéros	Bénéficiaires	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
15	SODRE Aminata N°1029271033005669011	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	Nous constatons que les bénéficiaires ne sont pas informés des causes de non-paiement ou des retards de paiement. Elles ne sont pas curieuses de demander aussi.
16	BELEM Bibata N°1029271033005116005	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	
17	DOGA Fati N°1029271033029938003	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	
18	OUERMI Pegdeba Fati N°1029271033005132002	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	90 000 =3x30 000	
19	BANDA Aminatou N°1029271033008432002	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	3x30 000 =90 000	
20	OUEDRAOGO Mariam N°1029271033005669004	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	3x30 000 =90 000	
21	GANAME Taita N°102927103029884002	YATENGA	KOUMBRI	OUATIGUE	120 000 =3x40 000	
22	BELEM Fati N°1029272010013774005	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x30 000	Retard constaté sur le paiement de septembre et rattraper en janvier.
23	NABASSAGA Risnata N°10292720010013665007	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x30 000	
24	OURDRAOGO Abibata N°1029272010013665021	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x30 000	
25	WERMI Balguissa N°1029272010013678008	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	
26	SANGA Minata N°1029272010013427002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	
27	BELEM Kadisso N°1029272010013427001	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	
28	BOINA Haoua N°1029272010013473001	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x30 000	
29	BELEM Aminata N°1029272010013665024	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x30 000	
30	SAWADOGO Mariam N°1029272010013665011	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	

Numéros	Bénéficiaires	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
31	BELEM Aguiratou N°1029272010013665016	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	<p>Trouve le montant insuffisance en raison des réalités quotidiennes vécues.</p> <p>Un retard sur la 3eme tranche (septembre) rattraper en janvier 2017.</p> <p>L'aide est insuffisante mais nous attelons à compléter les besoins.</p> <p>Un retard sur le mois de juin 2017.</p>
32	BELEM Fati N°1029272010013678002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	120 000 =3x 30 000	
33	GANAME Aminata N°1029272010013429002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	
34	SAVADOGO Zoenabo N°1029272010013429008	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	90 000 =3x 30 000	
35	GANAME Aminata N°1029272010013667005	YATENGA	NAMISSIGUIMA	GOULAGOU	120 000 =3x 40 000	
36	KINDO Fati N°1029272017013543012	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
37	SAWADOGO Mariam N°1029272017013546008	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
38	GUILTY Mamounata N°1029272017013496008	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
39	GUILTY Kalizèta N°1029272017013546002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
40	SAWADOGO Aminata N°102927201701354003	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
41	KINDO Aguera N°1029272017013543002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
42	KINDO Azèta N°1029272017013545006	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
43	OUEDRAOGO Kadidjata N°1029272017013498008	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90000 =3x30000	
44	GANSORE Zara N°1029272017013543007	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
45	GUILTY Bintou N°1029272017013496002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	120 000 =3x40 000	
46	OUREDRAOGO Aminata N°1029272017013497002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	120 000 =3x40 000	
47	TOUMA Abibata	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000	

Numéros	Bénéficiaires	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/observations
	N°1029272017013498002				=3x30 000	
48	KINDO Samata N°1029272017013497009	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
49	SAWADOGO Awa N°1029272017013498002	YATENGA	NAMISSIGUIMA	KOUMBANI	90 000 =3x30 000	
50	OUEDRAOGO Rasmata N°1045281011026862005	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 3x30 000	Un retard sur le mois de septembre 2016 a été observé. Il a été rattrapé en janvier 2017.
51	RABOLOUM Elène N°1045281011026816002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30 000	
52	BALMA Pauline N°1045281011026323007	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30 000	Un paiement n'a pas été mentionné sur le carnet du bénéficiaire, à s'avoir celui de juin 2016.
53	GUERE Natalie N°1045281011026323002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 3x 30 000	
54	OUEDRAOGO Haoua N°1045281003026305001	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x 30 000	
55	OUEDRAOGO Clémentine N°1045281011026776002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	120 000 =3x40 000	
56	ROMBA Salamata N°1045281011026321006	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30000	
57	NAKANABO Delphine N°1045281011091374002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	120 000 =3x40 000	
58	OUEDRAOGO Nopoko N°1045281011091371009	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30000	
59	KARAMBIRI Noellie N°1045281011026804002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30 000	
60	BALMA Brigitte N°1045281011026761002	ZANDOMA	BOUSSOU	OUEMBAYIR I	90 000 =3x30 000	

ETAT DE VISITE DES BENEFICIAIRES DES CASHS TRANSFERTS DANS LA REGION DU NORD /KIC, KAS DU 29/07/2017

Numéros	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/ Observations
1	NANEMA Héléne N°1045281003026	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	120 000 =3x40 000	Nous constatons que le paiement de septembre 2016 n'a pas été effectif. Il a été payé en janvier 2017 La réunion de sensibilisation est mensuelle A nos jours le paiement de 2017 est à sa 1ère tranche
2	ROMBA Alima N°1045281003026411002	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
3	COMPAORE Mamouna N°1045281003088496001	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
4	OUEDRAOGO Aminata N°1045281003026383004	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 = 3x30 000	
5	ZIDA Filoméne N°1045281003026208002	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
6	NAKANABO Rosalie N°1045281003026233002	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
7	NAKANABO Cécile N°1045281003026264002	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
8	SINARE Solange N°1045281003026257002	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 = 3x30 000	
9	BALIMA BEGA Marceline N°1045281003026209001	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 = 3x30 000	
10	NAKANABO Mariam N°1045281003026211001	ZANDOMA	BOUSSOU	BOUSSOU	90 000 =3x30 000	
11	SAWADOGO Haoua N°1045284002023240001	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000	Les bénéficiaires n'ont pas une connaissance des échéances de paiement. En effet, les retards de paiements ne constituent pas une préoccupation pour elle étant donné que c'est un don.
12	GUIRO Bata N°1045284002023190002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000	
13	ZONO Koulsoum N°1045284002023354019	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000	Un retard de paiement sur le mois de septembre 2016 a été observé. Il est rattrapé début février 2017

Numéros	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/ Observations	
14	OUEDRAOGO Amissé N°1045284002023255002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
15	SAVADOGO Azéta N°1045284002023258003	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
16	SAVADDOGO Ramata N°1045284002023258009	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
17	OUEADRAIOGO Azétou N°1045284002023253002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
18	SANKARA Djénèba N°1045284002023195006	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
19	GANSORE Salmata N°1045284002023340002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
20	SAVADOGO N°1045284002023256007	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
21	SAWADOGO Haoua N°1045284002023240001	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		Les bénéficiaires n'ont pas une connaissance des échéances de paiement. En effet, les retards de paiements ne constituent pas une préoccupation pour elle étant donné que c'est un don.
22	GUIRO Bata N°1045284002023190002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
23	ZONO Koulsoum N°1045284002023354019	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		Un retard de paiement sur le mois de septembre 2016 a été observé. Il est rattrapé début février 2017
24	OUEDRAOGO Amissé N°1045284002023255002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
25	SAVADOGO Azéta N°1045284002023258003	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
26	SAVADDOGO Ramata N°1045284002023258009	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
27	OUEADRAIOGO Azétou N°1045284002023253002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000		
28	SANKARA Djénèba	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000		

Numéros	Bénéficiaire	Province	Commune	Village	Montant reçu en 2016	Commentaires/ Observations
	N°1045284002023195006				=3x30 000	
29	GANSORE Salmata N°1045284002023340002	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000	
30	SAVADOGO N°1045284002023256007	ZANDOMA	TOUGO	BASCORMA	90 000 =3x30 000	
31	SAVADOGO Limata N°1045284016023031002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	Paiement de septembre n'a pas été effectif. Il est effectué en février 2017 en vue de rattrapage.
32	SAVADOGO Salmata N°104528401602265002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
33	SAVADOGO Rakèta N°1045284016022905002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
34	OUEDRAOGO Amsètou N°1045284016014563002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
35	OUEDRAOGO Azèta N°1045284016022294002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
36	OUEDRAOGO Rakieta N°1045284016022633008	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
37	SAVADOGO Mamouna N°10452840160230640009	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
38	OUEDRAOGO Mariam N°1045284016022929002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
39	KOMA Mariam N°1045284016022782002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	
40	OUEDRAOGO Kalizeta N°1045284016022597002	ZANDOMA	TOUGO	RIDIMBO	90 000 =3x30 000	

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES RETENUES

3.1 PRINCIPES COMPTABLES OBSERVES

Les principes comptables retenus par l'UGP pour la tenue de la comptabilité du Projet Filets Sociaux comprennent :

- le principe de spécialisation des exercices comptables ;
- le principe du coût historique ;
- le principe de permanence des méthodes ;
- le principe de transparence ;
- le principe de l'intangibilité des bilans.

Spécialisation des exercices comptables

Ce principe indique qu'il faut rattacher à chaque exercice budgétaire l'ensemble des recettes et des dépenses relevant de cet exercice.

Coût historique

La comptabilité du Projet est tenue suivant le principe du coût historique ; cela signifie que les biens du Projet sont pris en comptabilité à leur date d'entrée à leur coût d'acquisition exprimé en FCFA.

Permanence des méthodes

« La permanence des méthodes » est le principe selon lequel les états financiers doivent être préparés, présentés et évalués dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes d'un exercice à l'autre.

Transparence

« Le principe de transparence » exige la présentation d'une information loyale, complète et claire des états financiers du Projet Filets Sociaux.

Intangibilité des bilans

Appelé aussi correspondance bilan d'ouverture / bilan de clôture, est le principe selon lequel le bilan d'ouverture d'un exercice doit correspondre au bilan de clôture de l'exercice précédent.

3.2 METHODES COMPTABLES PRATIQUES

Le type de comptabilité retenu par le Projet Filets Sociaux est une comptabilité d'engagement régie par les dispositions du système comptable OHADA adaptées aux spécificités des projets et programmes publics de développement. L'UGP a opté de ne pas pratiquer d'amortissements sur les biens acquis par le projet.

3.3 ETATS FINANCIERS DU PROJET

Les états financiers annuels du Projet Filets Sociaux comprennent :

- le tableau des ressources et emplois (recettes et paiements) ;
- le bilan comptable ou situation patrimoniale ;
- l'état des immobilisations ;
- l'état des transactions des comptes désignés ;
- l'état de réconciliation des fonds reçus par le projet d'une part, et les fonds décaissés par les bailleurs (IDA et Etat).

A ces états financiers s'ajoutent des situations périodiques soumises à la Banque Mondiale telles que les Demande de Remboursement de Fonds (DRF mensuelles) et les états supplémentaires recommandés par la Banque Mondiale à la clôture de chaque exercice (état de reconstitution des comptes désignés et état récapitulatif des DRF).

4. COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR SUR LES ETATS FINANCIERS DU
PROJET

4.1 COMMENTAIRE SUR LE TABLEAU EMPLOIS ET RESSOURCES

EMPLOIS			RESSOURCES		
LIBELLES	MONTANTS	NOTES	LIBELLES	MONTANTS	NOTES
COMPOSANTES DU PROJET	4 976 090 752		SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	6 044 080 883	
Transfert monétaire et programme de sensibilisation	2 631 931 178	<i>Note 1</i>	ETAT, Subvention	2 027 479 997	
Etablissement des fondements d'un système national de Filets Sociaux	202 228 716	<i>Note 2</i>	Subvention IDA	4 016 600 886	
Gestion de Projets	2 141 930 858	<i>Note 3</i>			
			AUTRES DETTES	195 091 198	
AUTRES CREANCES	333 294 054		Fournisseurs et comptes rattachés	145 458 357	
Fournisseurs, avances et acomptes versés	9 865 980	<i>Note 4</i>	Organismes sociaux CNSS	-	
Personnel, avance et acomptes versés	29 150 000		Etat & collectivités publiques	49 259 963	
IDA DRF à recevoir	-		Organismes internationaux IDA	-	
Personnel, remuneration dues	14 145 191	<i>Note 5</i>	CORIS BANK	372 878	
CNSS	1 287 271	<i>Note 6</i>			
Débiteurs divers FCPB	278 845 612				
TRESORERIE	929 787 275	<i>Note 7</i>			
Coris banque	-				
Ecobank	555 982 556				
Trésor	159 920 173				
BCEAO 1	75 752 363				
BCEAO 2	138 122 733				
Caisse ménue dépenses	9 450				
Total trésorerie	929 787 275		Total trésorerie		
Total général actif	6 239 172 081		Total general passif	6 239 172 081	

NOTE 1. TRANSFERT MONETAIRE: F CFA 2 631 931 178

Ce poste enregistre l'encours des cash des transferts au profit des ménages bénéficiaires du Projet.

NOTE 2. ETABLISSEMENT DES FONDEMENTS D'UN SYSTEME NATIONAL DE FILETS SOCIAUX : FCFA 202 228 716

Cette rubrique a enregistré les fonds alloués pour la mise en place d'une base donnée des ménages dans la zone d'intervention.

NOTE 3. LE FONCTIONNEMENT : FCFA 2 141 930 858

Cette rubrique a enregistré les paiements de salaires au personnel, le carburant, les assurances, les fournitures de bureau, les frais de missions et de formations du personnel et des opérateurs de terrains ainsi que des points focaux. Ce poste enregistre les dépenses d'administration générale du projet.

NOTE 4. FOURNISSEURS DEBITEURS : FCFA 9 865 980

Le solde du compte 409 100 « fournisseurs débiteurs » d'un encours de FCFA 9 865 980 depuis 2015 représenterait des avances versées à des fournisseurs ; à la clôture de l'exercice 2016, les pièces justificatives n'ont toujours pas été présentées.

NOTE 5. PERSONNEL, REMUNERATIONS DUES : FCFA 14 145 191

Le compte 422 « personnel rémunération dues » a un solde anormalement débiteur de F CFA 14 145 191 alors qu'il devrait être créditeur ou nul. Sa justification n'a pas été obtenue.

NOTE 6. CNSS : FCFA 1 287 271

Le détail du solde débiteur du compte CNSS de FCFA 1 287 271 se présente comme suit :

Périodes	Montant déclaré et payé	Montant comptabilisé dans le Grand livre	Ecart
Janvier	8 139 074	4 242 219	3 896 855
Février	8 139 074	3 530 548	4 608 526
Mars	8 053 853	8 268 142	-214 289
Avril	8 139 063	9 270 452	-1 131 389
Mai	2 227 173	8 139 142	-5 911 969
Juin	8 139 074	8 139 042	32
Juillet	8 139 074	15 988 899	-7 849 825
Août	8 139 074	181 464	7 957 610
Septembre	8 071 157	8 139 142	-67 985
Octobre	8 139 074	8 139 142	-68
Novembre	8 139 074	9 566 828	-1 427 754
Décembre	8 139 074	6 711 456	1 427 618
TOTAL	91 603 838	90 316 476	1 287 362

NOTE 7. TRESORERIE THEORIQUE : F CFA 929 787 275

La trésorerie théorique s'élève à **FCFA 929 787 275** ; les comptes banque et caisse se détaillent comme ci-dessous :

DESIGNATION	SOLDE AU
	31/12/2016
CORISBANK	0
ECOBANK	555 982 556
BCEAO1	75 752 363
BCEAO2	138 122 733
TRESOR	159 920 173
CAISSE	9 450
TOTAL	929 787 275

NOTE. IUTS : FCFA 4 733 797

Des écarts récurrents non justifiés d'un montant net cumulé FCFA 4 733 797 entre les montants de l'IUTS (impôt unique sur les traitements et salaires) déclarés et payés et les montants enregistrés dans la comptabilité aux montants effectivement déclarés et payés par le projet ;

Périodes	Montant déclaré	Montant comptabilisé	Ecart (1-2)
Janvier	2 088 250	3 356 245	-1 267 995
Février	6 564 769	3 289 305	3 275 464
Mars	6 510 514	6 709 486	-198 972
Avril	6 564 769	7 185 933	-621 164
Mai	6 564 769	6 564 769	0
Juin	6 128 915	6 128 915	0
Juillet	6 128 915	11 454 437	-5 325 522
Août	6 036 618	711 096	5 325 522
Septembre	6 021 631	6 021 631	0
Octobre	5 921 140	5 921 140	0
Novembre	5 921 140	6 998 869	-1 077 729
Décembre		4 843 401	-4 843 401
TOTAL	64 451 430	69 185 227	-4 733 797

5. ANNEXES

Termes de Référence
Lettre d'affirmation

5.1 Les Termes de références

I. Annexes

ANNEXE A – TERMES DE REFERENCE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le gouvernement du Burkina Faso a obtenu de l'Association Internationale de Développement (IDA) le financement du Projet de Filets Sociaux suivant accord de crédit N° 5429-BF du 17 Juin 2014.

Le projet soutiendra la mise en place d'un système de filets sociaux capable d'atteindre un nombre important de bénéficiaires. Pendant la durée de vie du projet, un programme de transferts monétaires atteindra 40 000 ménages pauvres dans les trois régions enregistrant les plus hauts niveaux de pauvreté chronique et de malnutrition infantile au Burkina Faso (Région de l'est, Région du Nord et la Région du Centre-Est). Avec une moyenne de 7,9 personnes par ménage dans les foyers pauvres des zones rurales, près de 316 000 personnes bénéficieront directement du projet, soit 16 % de la population en situation de pauvreté chronique dans les trois régions couvertes par le projet.. Le projet sera mis en œuvre pour une période de 5 ans.

Les différentes composantes du projet sont :

Composante 1 : Transferts monétaires et programmes de sensibilisation destinés aux ménages pauvres

Composante 2 : Établissement des fondements d'un système national de base de filets sociaux

Composante 3 : Gestion du projet

La mise en œuvre de ce projet implique une multitude de parties prenantes, à savoir entre autre le 1^{er} Ministère, les Ministères de tutelle technique et financière (Ministère de l'Action Sociale et de la solidarité nationale, Ministère de l'économie et des finances), le Ministère de la santé, le Ministère de l'agriculture et la sécurité alimentaire, le Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation, les institutions financières qui seront retenues pour le transfert monétaire, la société civile etc.

L'Etat Burkinabé est tenu par l'accord de financement IDA5429-BF du 17 juin 2014 de soumettre à l'IDA (Association Internationale pour le Développement) les états financiers audités du Projet au plus tard six (6) mois après la fin de chaque exercice fiscal.

C'est dans ce cadre qu'il est lancé un appel à candidatures en vue du recrutement d'un auditeur externe pour l'audit financier du Projet pour les trois (3) premiers exercices du Projet à savoir:

- juin 2014 – décembre 2015,
- janvier-décembre 2016,
- janvier-décembre 2017.

2. OBJECTIF DE L'AUDIT DU PROJET

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte de l'objectif de développement du Projet.

Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

3. PREPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'Unité de Coordination du Projet en conformité avec les principes du Système Comptable SYSCOHADA en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationales des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Coordination du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

4. ETENDUE DE L'AUDIT

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. L'auditeur s'assurera que :

- a) Toutes les ressources de la Banque ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies.
- b) Les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été obtenus et employés conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles ils ont été fournis ;
- c) Les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables

fondés sur les procédures de passation de marché de la Banque Mondiale¹ ont été proprement enregistrés dans les livres comptables ;

- d) Tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier) ;
- e) Les Comptes Désignés sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement ;
- f) Les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date.
- g) La performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- h) Les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- i) Vérifier par sondage que les bénéficiaires ont effectivement reçu les transferts,
- j) Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit ;

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants:

- a) ***Fraude et Corruption*** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) ***Lois et Règlements*** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)**.

¹ Dépendant de la complexité des activités de passation de marchés, l'auditeur intégrera dans son équipe, des experts techniques durant toute la durée du contrat. Dans un tel cas, l'auditeur se conformera aux dispositions de la norme **ISA 620: Utilisation des travaux d'un expert**. La nécessité d'utiliser les travaux d'experts devraient être portée suffisamment à l'avance à l'attention de l'emprunteur et de la Banque Mondiale pour un agrément mutuel et des avis appropriés.

- c) **Gouvernance** : La communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) **Risques** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

5. ETATS FINANCIERS DU PROJET

L'auditeur vérifiera que les états financiers du projet ont été préparés en accord avec les principes comptables de l'OHADA et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers du Projet devraient comprendre :

- a) Les états financiers du système comptable de l'OHADA,
- b) Un état des ressources (fonds reçus de l'IDA, fonds de contrepartie, etc.) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considérée),
- c) Un état des transactions du Compte Désigné,
- d) Une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du projet et les engagements, le cas échéant ;
- e) Les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- f) La liste des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du Projet.
- g) Un état de réconciliation des fonds reçus par le Projet d'une part, et les fonds décaissés par les différents bailleurs.

6. ETATS CERTIFIES DE DEPENSES (ECDs)

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états certifiés de dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque Mondiale. L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérification considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses

base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements décrite dans le paragraphe 5 ci-dessus.

7. COMPTE DESIGNE

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions du Compte Désigné qui incluent normalement :

- Les avances reçues de la Banque Mondiale ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ;
- Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet ;
- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur accordera une attention particulière à la conformité des soldes du Compte Désigné à la clôture de l'exercice fiscal avec les procédures de la Banque Mondiale. L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement. Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans l'accord de financement et dans la lettre de décaissement.

8. RAPPORT D'AUDIT

L'auditeur émettra une opinion sur les états financiers du Projet. Le rapport annuel d'audit des comptes du Projet inclura un paragraphe séparé mettant en exergue les principales faiblesses de contrôle interne et les cas de non-conformité avec les termes de l'accord de financement.

OPINION COMPLEMENTAIRE

<p><i>L'auditeur émettra une opinion sur le respect des clauses de l'accord de financement prévues dans Schedule 2 – Section 1 – C – Cash Transfert.</i></p>
--

9. LETTRE DE CONTROLE INTERNE

En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre de contrôle interne qui inclura :

- (a) Des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- (b) Les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- (c) Le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- (d) Les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- (e) Les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves
- (f) Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- (g) Les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

10. INFORMATIONS DISPONIBLES

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au Projet et qu'il aura jugé nécessaire.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte Désigné auprès de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies : du document d'évaluation du Projet, l'accord de financement, le rapport d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision.

11. POINTS GENERAUX

Les états financiers incluant le rapport d'audit, la lettre de contrôle interne et la réponse de l'Unité de Gestion du Projet devront parvenir à la Coordination du Projet au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice fiscal sous revue.

Conformément aux procédures de rotation des auditeurs mises en place, le mandat de l'audit n'est pas renouvelable.

L'auditeur soumettra le rapport à la Coordinatrice du Projet.

Il est extrêmement souhaitable que l'auditeur ait pris connaissance des directives sur l'établissement des rapports financiers (30 juin 2003) et la révision des comptes des projets financés par l'IDA qui récapitulent les exigences en matière de préparation de rapports financiers et d'audit. L'auditeur consultera également les Directives en passation de marchés de la Banque Mondiale. L'auditeur devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la Banque mondiale (mai 2006). Ces documents lui seront fournis par le Chargé de Projet ou accessible sur le site Internet de la Banque mondiale.

12. QUALITE DE L'AUDITEUR

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts-Comptables reconnu au plan national et international par l'IFAC ou la FIDEF ;

Le Cabinet devra justifier d'une expérience confirmée en audit financier des projets de développement et acceptable par l'IDA et ou la Banque Mondiale et dont des missions similaires.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins (i) un Expert-Comptable justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par la Banque Mondiale, (ii) un Chef de mission ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 5 ans au moins d'audit financier (iii) un auditeur Senior ayant au moins un diplôme niveau BAC + 5 en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 3 ans au moins d'audit financier, et (iv) un Socio-Economiste ayant au moins 5 ans d'expérience dans les activités de types Cash Transfert au Burkina.

13. LA DUREE DE LA MISSION

La durée de la mission ne devrait pas excéder 45 jours.

12. LES RAPPORTS DE LA MISSION

Chacun des rapports sera produit en dix (10) exemplaires sur support papier et un (01) exemplaire sur support électronique (CD-ROM). Après amendements du rapport provisoire, le cabinet produira une version finale en dix (10) exemplaires sur support papier et trois (03) exemplaires sur support électronique (CD-ROM).

ANNEXE B – PERSONNEL CLE

[Insérer un tableau basé sur le Formulaire TECH-6 de la Proposition technique du Consultant et finalisé lors des négociations du Contrat. Joindre les CV (mis à jour et signés par les différents Personnels clé) montrant que le personnel clé a les qualifications requises.]

[Indiquer ici les heures de travail pour le Personnel clé; la durée des voyages à destination et en provenance du pays du Client; les droits à congés payés, le cas échéant ; jours fériés dans le pays du Client pouvant affecter l'activité du Consultant, etc. Vérifier la cohérence avec le Formulaire TECH-6. En particulier, un mois équivaut à 22 jours de travail (facturable) et un jour de travail (facturable) ne sera pas moins de huit heures de travail.]

ANNEXE C – ESTIMATIONS DU COUT DE LA REMUNERATION

1. Taux mensuels des Personnel:

[Insérer le tableau des taux de rémunération. Le tableau doit être basé sur le [Formulaire FIN-3] de la Proposition du Consultant et doit refléter, le cas échéant, les modifications convenues lors des négociations du Contrat. Les modifications éventuelles doivent être signalées par une note spécifique, et s'il n'y a pas eu de modification, il convient de le signaler]

2. *[Lorsque le Consultant a été recruté par la méthode de Sélection fondée sur la qualité technique , ou que le Client a demandé au Consultant de clarifier la décompositions de taux de rémunération très élevés au moment des négociations du Contrat, ajouter également ce qui suit:*

“Les taux de rémunération convenus sont telles qu’indiqués dans le Formulaire modèle I ci-joint. Ce formulaire sera préparé sur la base de l’Annexe A au Formulaire FIN-3 de la DP “Déclaration relative aux Coûts et Charges du Consultant ” remis par le Consultant au Client avant les négociations du Contrat.

Dans le cas où cette déclaration se révélerait incomplète ou inexacte (après inspections ou audits par le Client en conformité à la Clause CGC 25.2 ou par tout autre moyen), le Client aura le droit d’effectuer des modifications appropriées aux taux de rémunération affectés par une telle déclaration incomplète ou inexacte. Ces modifications seront effectuées de manière rétroactive, et dans le cas où la rémunération a déjà fait l’objet de paiements par le Client avant ladite modification, (i) le Client aura le droit de déduire l’excès de paiement du paiement mensuel suivant à effectuer au Consultant , ou (ii) s’il n’ a plus de paiement à effectuer au Consultant, celui-ci remboursera au Client tout paiement en excès dans le délai de trente (30) jours de la réception de la demande faite par le Client par écrit. Toute demande faite par le Client en vue d’un remboursement doit être effectuée dans le délai de douze (12) mois calendaires à compter de la réception par le Client du rapport final et du décompte final approuvé par le Client conformément à la Clause CGC 45.1(d) du Contrat.”]

5.2 La lettre d'affirmation

MINISTRE DE LA FEMME
DE LA SOLIDARITE NATIONALE
ET DE LA FAMILLE

SECRETARIAT GENERAL

PROJET FILETS SOCIAUX
« BURKIN NAONG SAYA »

Tél : (+226) 25 37 46 24/25
15 BP 232 Ouagadougou 15



BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

Ouagadougou le 05 Juin 2017

Le Coordonnateur

A

Monsieur l'associé gérant du
Cabinet EXCO CIECAM
04 BP.8163 Ouagadougou 04
Burkina Faso
ciecam@gha-bf

Objet : Lettre d'affirmation

Monsieur l'Associé gérant,

Cette lettre d'affirmation s'inscrit dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet Filets Sociaux (PFS) pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, visant à exprimer une opinion selon laquelle les états financiers donnent une image fidèle et sincère de la situation financière du projet ainsi que des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes du Système Comptable en vigueur dans l'espace OHADA (Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires).

Nous vous confirmons, au mieux de nos connaissances et en toute bonne foi, les déclarations suivantes, faites durant votre mission.

1. Nous sommes responsables de la présentation sincère, des états financiers, de la situation financière, des flux de trésorerie et du crédit IDA ainsi que des fonds de contrepartie nationale, conformément aux principes comptables généralement reconnus.
2. Nous vous avons présenté tous les livres comptables, toute la documentation afférente et toutes les demandes de retraits de fonds ainsi que les rapports de suivi financier (RSF) qui les accompagnent.
3. Nous n'avons connaissance d'aucune irrégularité concernant la direction ou les employés qui jouent un rôle important dans la définition et le fonctionnement des

systèmes comptables et de contrôle interne, susceptible d'avoir une incidence significative sur les états financiers.

4. Nous confirmons l'exhaustivité des informations fournies concernant les parties liées.
5. Nous confirmons que les états financiers ne contiennent pas d'anomalies significatives, ni d'omissions.
6. Nous reconnaissons notre responsabilité dans la conception et la mise en place du contrôle interne afin d'atteindre l'objectif de l'entité relatif à l'établissement de l'information financière, y compris la conception et la mise en place de contrôles internes destinés à prévenir et à détecter les fraudes et les erreurs ;
7. Le projet s'est conformé à toutes les dispositions de l'accord de financement dont le non-respect pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers. Nous n'avons connaissance d'aucune violation des exigences des autorités de contrôle susceptible d'avoir un effet significatif sur les états financiers.
8. Nous confirmons vous avoir signalé toute allégation de fraudes commises ou suspectées ayant un impact sur les états financiers du projet, dont nous avons eu connaissance, par des membres du personnel, les autorités de contrôle ou autres.
9. Les éléments suivants ont été correctement enregistrés et, le cas échéant, une information appropriée a été donnée dans les annexes aux états financiers :
 - Les décaissements de l'IDA sur les comptes désignés
 - Les paiements directs des bailleurs,
 - Les fonds de contrepartie nationale
10. Aucun événement postérieur à la clôture ne s'est produit nécessitant une rectification des états financiers ou une information dans les annexes des dits états.

Veillez agréer, Monsieur l'Associé gérant, l'expression de ma franche collaboration.



Émile ZABSONRE
Chevalier de l'ordre du mérite santé et action sociale